

PROTCOLE SANITAIRE ETOILE PARIGNEENNE

AU PREMIER SEPTEMBRE 2020

En conformité avec le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, selon l'article 44 du décret concernant les activités physiques et sportives, en accord avec le protocole sanitaire de la fédération française de gymnastique, l'Etoile parignéenne met en place un nouveau protocole sanitaire contre la lutte du COVID 19 à compter du premier septembre 2020 pour la saison 2020 / 2021.

Afin de limiter la propagation du virus, merci de respecter ces nouvelles directives :

-Ne pas mettre votre enfant à l'entraînement s'il est **fiévreux ou souffrant**. En cas d'incertitude, **prendre sa température** avant l'arrivée au gymnase.

-**L'accueil au public étant interdit**, les parents ne sont pas autorisés à entrer dans le gymnase. En cas de problème ou de retard, merci de **prévenir l'entraîneur référent ou le club au 02 43 72 20 54**.

-Arrivée au gymnase **déjà en tenue** de préférence (short, justaucorps,) pour faciliter les distances dans les vestiaires et réduire le temps dans celui-ci.

-**Entrée au gymnase avec un masque jusqu'à son « vestiaire »**, puis l'enlever pour pratiquer sa gymnastique.

-**Se laver les mains dans le sas à l'entrée** avec la solution hydro alcoolique mise à disposition.

-Un vestiaire est attribué à chaque groupe en fonction de la taille et de l'horaire de celui-ci. **Merci de respecter l'affichage et les consignes de l'entraîneur référent**.

-Sortie du vestiaire **avec son matériel** (gourde, maniques,) afin d'éviter les allers et venues dans celui-ci et les poser dans la zone indiquée par l'entraîneur.

-**Des entrées et des sorties avec un sens de circulation** dans le gymnase doit être observé par chaque groupe.

-Merci de **respecter scrupuleusement les horaires** des cours de votre enfant afin d'éviter les croisements entre les groupes.

Merci à tous pour votre collaboration.

Nous vous souhaitons une très bonne saison au sein de l'Etoile parignéenne.

L'Etoile parignéenne.